

SECRETARIAT GENERAL

COMMUNIQUE N°2025 - 000000006 /MESRS-SG

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Communique :**  
Les enseignants-chercheurs permanents, fonctionnaires de l'Etat en activité dans les structures ci-après désignées, et désireux de postuler à la 17<sup>ème</sup> Session Ordinaire de la Commission nationale d'Etablissement des Listes d'Aptitude (CNELA), sont autorisés à déposer leur dossier de candidature dans les mêmes conditions prévues par l'Avis n°2025/00349/DGESRS- SDAAC- SP/CNELA du 22 avril 2025, ci-joint. Il s'agit :

- de l'Institut d'Economie Rurale (IER) ;
- de l'Institut National de Santé Publique (INSP) ;
- du Laboratoire Central Vétérinaire (LCV) ;
- de l'Académie Malienne des Langues (AMALAN) ;
- du Centre National de transfusion Sanguine (CNTS) ;
- du Laboratoire National de la Santé (LNS) ;
- du Laboratoire National de l'Eau (LNE).

A cet effet, la date limite de dépôt des dossiers, dans les Institutions d'Enseignement supérieur et de Recherche (IESR) et dans les structures susmentionnées, **est prorogée au vendredi 30 mai 2025, délai de rigueur.**

Après la date limite de dépôt des dossiers, les IESR et les structures susmentionnées, par Bordereau d'envoi, transmettront tous les dossiers de candidature au Secrétariat Permanent de la CNELA, **au plus tard le vendredi 06 juin 2025.**

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent s'adresser au Secrétariat Permanent de la CNELA, à la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (DGESRS).

Bamako, le **15 MAI 2025**



Le Ministre/P. O,  
Secrétaire Général,

**Pr Moussa TANGARA**  
Chevalier de l'Ordre National